

# Le docteur AUGUSTIN MORVAN

(suite)

## 2) L'affaire des Potiers

Avant de dire ce que fut l'action du docteur **Morvan** dans la défense des potiers lannilisiens menacés par l'Administration, il y a lieu de préciser ce qu'était et ce que représentait la Poterie lannilisienne dans les siècles passés. Un rapide survol des causes de la décadence terminera cet exposé.

A 3 kilomètres à l'est de Lannilis, dans un paysage naguère désolé, aujourd'hui en partie boisé, se blottit le hameau de la Poterie, ceinturé çà et là de nombreuses maisons en ruines, derniers témoins d'une activité à tout jamais disparue. Ce village, centre d'une importante zone de plusieurs dizaines d'hectares, géologiquement homogène. et chevauchant la frontière entre Lannilis et Plouvien, fut, durant des siècles, le siège d'une importante industrie artisanale que la technique moderne certes mais aussi l'individualisme et la routine des intéressés ont conduit à la ruine totale.

Ici c'est la nature même du sol qui, dès le Haut Moyen Age, a imposé aux habitants cette industrie de la poterie. Les terres, en effet, caractérisées par la présence de silice et d'argile acides et noires, sont humides et de basse température. Les travaux y sont difficiles et pénibles et le rendement pratiquement nul. Impropres à la culture, ces terres argileuses se prêtent admirablement au contraire à la fabrication de poteries et, de fait, sous l'Ancien Régime, la corporation des potiers, bien que le métier fût assez pénible en lui-même, connut une grande prospérité. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la terre lannilisienne se rencontrait dans tous les ménages de la région sous la forme de pots à feu, de soupières et de terrines. A la fin de l'Ancien Régime et durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les potiers étendirent encore leur rayon de vente et tous les marchés importants, Saint-Renan, Lesneven, Landivisiau, Brest Landerneau et jusqu'à Châteaulin et Le Faou les voyaient accourir. A Lannilis même, tous les mercredis, la rue de la Poterie, qui porte toujours leur nom, voyait ses vieux pavés recouverts d'une infinité d'ustensiles de tous genres. Chaque potier pouvait occuper 3 mètres, c'est-à-dire la surface requise pour la charge d'un cheval. Nous n'irons pas jusqu'à dire avec M. **du Chatellier**, dans ses « Statistiques recherches sur le Finistère », que la poterie lannilisienne occupait en 1811 un millier d'individus, chiffre qui est certainement très exagéré, mais nous croyons volontiers **Cambry** qui signale en 1794, dans son « Voyage dans le Finistère » 50 à 60 entreprises de poteries entre Lannilis et Plouvien. La corporation pouvait donc à l'époque faire vivre près de 500 personnes. Elle s'était d'ailleurs étendue peu à peu sur les villages voisins de Pratorchen, Pratlédan, Kérizaouenal-Lann, Kérien, Grollo, Bergot, Kérabo où prospéraient les familles Corre, Cléac'h, Guéguen, Aballéa, Cloarec, Jaffrès, Tréguer, Allégoet, Gouez, etc. La municipalité recevait d'ailleurs souvent des demandes d'achat de terrain.

Le métier pourtant, avons-nous dit, était pénible. Il fallait en effet, au moyen de pioches, creuser des fosses profondes de 2 mètres, d'où, souvent dans l'eau jusqu'aux genoux, l'on extrayait une terre de couleur jaune indien ou rougeâtre foncée. Les mottes étaient ensuite apportées par charrettes ou brouettes à la maison du potier. Etendue sur le sol, puis battue au fléau, la terre était alors passée au tamis, d'où elle sortait en fine poussière qui était amassée dans un abri, mélangée à de l'eau et pétrie par les pieds. Puis, prenant son tour, fait d'un socle fixe et d'un plateau mobile appelé girelle, le potier plaçait au-dessus une boule de terre de la grosseur voulue, imprimait au tour un mouvement de rotation avec la main ou le pied et de l'autre main donnait le galbe, arrondissant, aplatissant ou creusant. Avec un chiffon mouillé, il

achevait de lisser les bords. La décoration était exécutée aussitôt après. L'objet était alors exposé pour le séchage à l'air libre, mais à l'ombre pour éviter les craquelures. Suivant la nature des ustensiles, cette exposition durait de deux à quinze jours. Pour éviter que la poterie ne devint poreuse, on lui appliquait, après la cuisson, la glaçure indispensable, en l'espèce l'oxyde de plomb.

Le mode de vernissage nous est décrit dans un rapport du docteur **Morvan**, maire de Lannilis, adressé le 19 août 1861 au sous-préfet de Brest. A cette époque, Lannilis ne compte plus que 18 fours et Plouvien 9, faisant vivre environ 300 individus. Toute la poterie était vernissée au plomb, mais dans la moitié des cas le plomb était mélangé de cuivre. L'opération comportait trois stades.

On procédait d'abord à l'oxydation du plomb. Un saumon du poids de 9 à 10 kg. était mis sur le feu dans un vase en terre ; on le retirait dès qu'il était fondu et, pour le tenir plus longtemps en fusion, on le couvrait de braise enflammée, puis on y jetait une poignée de cendre de bois et, à l'aide d'un long bâton, on brassait le plomb liquide pendant 15 à 30 minutes jusqu'à ce qu'il fût passé à l'état pulvérulent de sous-oxyde de plomb. Pendant le dernier temps de l'opération qui se pratiquait à l'intérieur de la maison, il se dégageait des vapeurs douceâtre d'essence évidemment saturnine.

A l'issue de cette opération préparatoire, les pots séchés au soleil étaient collés à leur face interne avec une bouillie d'avoine puis saupoudrés de sous-oxyde de plomb et de limaille de cuivre (3 parties de plomb pour une partie de cuivre mais sans proportion fixe). La poudre à vernisser était projetée à l'aide des doigts qui étaient ainsi imprégnés de molécules plombiques pendant toute la durée de l'action. Le plomb seul donnait un vernis jaunâtre ; mélangé de cuivre, un vernis de couleur verdâtre.

La dernière phase consistait à mettre les vases au four, la bouche en bas. Ils y restaient de trois à quatre heures seulement. On se servait de bois très tendres, tels que bruyères et landes. La cuisson se faisait toujours de nuit et les vases étaient retirés du feu dès qu'ils étaient arrivés au rouge sombre, tout au plus au rouge cerise.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, les potiers lannilisiens n'eurent aucun ennui avec L'Administration. Les ustensiles servaient d'ailleurs en général à mettre de l'eau ou du lait. Mais vers 1858 il y eut deux ou trois cas d'intoxication. L'enquête officielle qui en résulta incrimina, le vernis à l'oxyde de plomb qui, imparfaitement vitrifié n'était pas sans danger. Les poteries en effet étaient facilement attaquables, même à la température ordinaire, par le vinaigre, les fruits et les aliments acides. Il semble d'ailleurs que ces intoxications étaient dues à l'emploi de café, autrefois breuvage inconnu dans le pays, qu'on avait eu tort de déposer dans un pot de terre. Le préfet prit aussitôt un arrêté interdisant le vernissage au plomb. Le docteur Morvan, alors de Lannilis, prit la défense de ses administrés. Il essaya de découvrir un vernis sans plomb, tout d'abord le sel marin, puis une dissolution concentrée de carbonate de soude, enfin un mélange de carbonate de soude et de carbonate de chaux. L'insuccès fut total. Le grand obstacle résidait dans la basse température employée, qui ne pouvait être dépassée sans vitrifier les argiles fort tendres. Le métal de vernissage étant simplement fondu ne pouvait se combiner avec la silice et former un silicate. Le docteur **Morvan** écrivait donc au sous-préfet le 5 février 1859 : *« il suffirait d'avertir le public de ne pas mettre de boissons acides dans les poteries. Nos potiers ne sont pas actuellement en mesure de suppléer à l'emploi du plomb dans le vernissage. Je prie donc l'autorité, supérieure de vouloir bien surseoir à la mise à exécution du dit arrêté jusqu'à ce que nos potiers soient mis en possession d'un vernis inoffensif et peu dispendieux, car la qualité tout à fait inférieure de*

*notre poterie, fait du bon marché une condition d'absolue nécessité* ». Grâce à l'action du Docteur Morvan, les potiers connurent un répit d'une trentaine d'années.

Mais en 1897 de nouvelles intoxications valurent à 13 potiers de comparaître devant le Juge de Paix .La situation était tragique : 250 personnes allaient être voués à la misère. Le Conseil Municipal vota des fonds pour des recherches qui s'avérèrent infructueuses. Par ailleurs l'apparition dans les commerces d'ustensiles en fer blanc plus légers et moins fragiles, des faïences moins chères ainsi que le remplacement des anciennes « podez » par des écrémeuses précipitèrent la ruine de la corporation.

Les intéressés y aidèrent d'ailleurs. Profondément attachés à leur routine et dédaigneux de toute évolution ou modernisation, engoncés dans un individualisme outrancier qui leur faisait repousser toute sorte d'association, insouciants de l'avenir et enclins à la bombance lorsque l'argent ne faisait pas défaut, les potiers n'avaient pas le ressort moral nécessaire pour surmonter de telles difficultés. Aussi n'y en avait-il plus que 12 en 1909 et 2 seulement en 1934. Il en restait encore un en 1953, mais il avait 87 ans et n'exerçait plus son métier.

Le dernier des potiers (François **Cueff** de Pratorchen décédé le 19 mai 1955 à 90 ans) aura eu du moins la satisfaction de voir que son « métier » ne mourra pas totalement. La poterie lannilisienne est devenue en effet « matière» de musée. En 1949, M. Daniel **Lallier**, délégué du Musée des Arts Décoratifs de Paris, est venu à Lannilis. Il a fait une longue enquête, a interviewé M. **Cueff**, qu'il a photographié et a acheté de très nombreuses vieilles poteries qu'il a exposées au Musée parisien.

Quant à la région même de la Poterie, elle a changé d'aspect depuis 40 ans. La municipalité lannilisienne y a fait en effet procéder à des plantations de pins et de sapins. Déjà, de grands bois .commencent à s'élever là où pendant des siècles ont peiné des générations de potiers. En ces lieux c'est la nature qui a eu sa revanche.

**Y.NICOLAS, Janvier 1970**

# Le docteur AUGUSTIN MORVAN

(suite)

## 3) La fondation de l'Hospice

C'est sous l'administration du docteur **Morvan** que fut entreprise la construction d'un Hospice, depuis longtemps désiré par la population.

A vrai dire on en parlait depuis plus de cent ans Dès le 21 décembre 1743, le Corps Politique de Lannilis avait accepté un legs de Mlle **du Louet de Coatzunval**, dame de l'ancienne famille de Kéringar, qui comportait en charge l'obligation de la construction d'un Hospice. En fait, durant les années suivantes le manque de ressources et la nécessité de rebâtir l'église paroissiale tombée en ruines et interdite empêchèrent la réalisation de ce projet qui, à la Révolution, n'avait pas encore vu le jour.

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il fut à nouveau question à diverses reprises de la création d'un Hospice. En 1847, la vente d'un terrain, la franchise de Prat-ar-Groas, en faveur de la fondation envisagée produisit 660 francs, puis 2 legs, le legs Le Jeune en 1851 et le legs Catherine **Léon** en 1860 (1) apportèrent, le premier 300 francs et le second 700. Mais il fallut attendre 1862 pour qu'une impulsion définitive fût donnée au projet. Par acte du 6 novembre 1862, Mlle Madeleine **Abarnou** (2) faisait don à la commune d'une somme de 10000 francs, avec, comme charges :

- 1) d'employer cette somme à la fondation d'un hospice pour indigents,
- 2) de payer à Mlle **Abarnou** une rente annuelle et viagère de 400 francs (la commune était dispensée de payer aux héritiers de la donatrice le terme de la rente dû au décès et même les arrérages non acquittés à cette date),
- 3) d'admettre gratuitement, le cas échéant, en cet hospice, un des membres les plus pauvres de la famille **Abarnou**.

Dès le 2 janvier 1851, le conseil municipal avait accepté le legs de M. Joseph-François-Marie **Le Jeune**, ancien maire, et décidé la création d'une commission chargée de recueillir des souscriptions volontaires. Cette commission était constituée comme suit : MM. **Guennoc**, maire ; l'abbé **Calvez**, curé-doyen ; **Vanmousse**, juge de Paix ; Charles **de Kerdrel**, du manoir de Gorréquéar ; Louis **Guennoc**, négociant, au bourg ; Yves **Poullaouec**, du bourg ; **Morvan** père, du bourg ; François **Cabon**, de la Motte ; Jean-Marie **L'Hostis**, du bourg ; Félix **Nettienne**, Baptiste **Salsac** et le docteur Augustin **Morvan**, médecins au bourg ; Jean-François **Salsac**, commerçant au bourg ; Christian **Girard**, du bourg ; Jean-Marie **Floch**, du bourg ; Guillaume **Marec**, du bourg ; Paul **Pons**, de Brest ; Gabriel **Quéméneur**, du bourg, Jean-Marie **Le Gendre** de Gorréquéar ; Olivier **Tynevez**, de Kergroas ; Joseph **Gouez**, de Kerdalzou ; François **Laot**, du bourg ; Jean-Marie **Pellen**, de la Fosse ; François **Nicolas**, de Kéрабо ; Jean-François **Cabon**, du Porléac'h ; Louis **Laot**, de Kervennan ; Gabriel **Foricher**, du bourg ; François **Kerboul**, de Kervéleugant ; Joseph **Jaffrès**, de Bergot ; Jean **Lazennec**, de Kéarlin et Jean **Floch**, de Trégollé.

A la suite de la donation **Abarnou**, le conseil municipal prenait une nouvelle délibération pour accepter le legs et, sur proposition du nouveau maire, le docteur Augustin Morvan, envisageait, dès le 10 novembre 1862, pour contribuer à la création projetée, l'aliénation d'une parcelle de terrain communal à Lanveur. Restait à prévoir l'emplacement du futur établissement. Au cours de la réunion du mardi 23 décembre 1862, le conseil municipal fut d'avis que le terrain idéal était situé à l'ouest du couvent des Filles du Saint-Esprit, terrain

composé de deux champs d'une surface de 69 ares 71 centiares. Ce terrain appartenait à la famille **de Kerdrel** qui acceptait, non de vendre, mais de l'échanger contre un terrain d'égale valeur. La commune ne disposait pas de terrain, mais la Fabrique Paroissiale, dont le maire, docteur **Morvan**, faisait partie, fut contactée et accepta de vendre à la commune des parcelles de terre (parqueier an Ael Mad) d'une superficie de 91 ares 7 centiares, pour 2 500 francs, payables sans intérêt par annuités de 500 francs.

Le maire fit aussitôt établir un devis des travaux qui s'éleva à la somme de 15 342 francs, y compris les charrois. Ceux-ci étaient évalués à 1 485 francs, somme qui pouvait être déduite du devis, les cultivateurs acceptant d'effectuer gratuitement les transports de matériaux. Le devis était ainsi ramené à 13 857, francs, somme à laquelle, il y avait lieu d'ajouter les honoraires de l'architecte, soit 767 francs, ce qui portait le montant total des dépenses à 14 624 francs. Pour y faire face, la commune disposait des ressources suivantes, constituées par des fonds placés en rentes sur l'Etat :

En 1847, produit de la vente de la franchise de Prat-ar-Groas	660 F
En 1851, legs de M. Le Jeune	300 F
En 1860, legs de Catherine Léon	700 F
En 1862, donation de Madeleine Abarnou	10 000 F
Total	11 660 F

à quoi il y avait lieu d'ajouter le produit de la vente projetée d'une portion de la franchise de Lanveur, dont la mise à prix serait, de 1 476 francs, somme qui pouvait être largement dépassée suivant l'estimation du docteur **Morvan**. De toute façon, la différence entre le montant du devis et les ressources disponibles pouvait être prélevé sur les recettes ordinaires du budget. Pour le mobilier indispensable, l'affaire était simple : le maire se faisait fort, avec l'appui du curé, d'obtenir tout le nécessaire de « la charité des habitants du bourg ». Le docteur **Morvan** préconisait aussi l'octroi à l'Hospice d'une subvention annuelle de 2000 francs, subvention qui était compatible avec les ressources ordinaires du budget, comme il ressortait du tableau suivant :

Budget de la commune de Lannilis pour l'année 1863

Recettes ordinaires	15 868 F
Dépenses	11 924 F
	-----
Excédent de recettes	3 944 F

Cette subvention permettrait d'entretenir douze pauvres. La commune demandait par ailleurs une surtaxe de l'octroi sur les alcools, surtaxe qui, si elle était accordée, devait produire une somme de 1800 francs, qu'il serait loisible d'affecter à l'entretien de l'Hospice.

Demandée par délibération du 28 juin 1863, la construction de l'Hospice fut autorisée par le gouvernement impérial et les travaux furent adjugés à un entrepreneur lannilisien, M. Guillaume **Floch**, pour la somme de 11 673 francs, non compris la fourniture des matériaux (moellons, sable et chaux) qui restait à la charge de la commune. A cette somme il y avait lieu d'ajouter les frais suivants

- Extraction et droit de carrière	400 F
- Gratifications aux valets de ferme pour les charrois	100 F
- Chaux	1505 F

- Transport de la chaux	175 F
- Sable	27 F
- Honoraires de l'architecte	700 F

Le total des dépenses présumées s'élevait ainsi à 14 580 francs et le maire proposait d'y ajouter une somme de 890 francs pour les dépenses imprévues.

Pour couvrir ces frais, le docteur Augustin **Morvan** demandait au conseil de vouloir bien lui ouvrir un crédit de 12 170 francs, provenant des ressources suivantes:

- 3 inscriptions de rentes 3 % sur l'Etat, s'élevant ensemble à 496 francs, dont la vente autorisée par décret du 6 janvier 1864, devait donner au cours du jour	11 000 F
- Excédent de recettes de l'exercice courant	670 F
- Un crédit inemployé de 500 francs provenant du budget 1863	500 F
	-----
Total	12 170 F

Les travaux furent menés rapidement et pratiquement terminés en 1865. Le département du Finistère contribua d'ailleurs aux dépenses en attribuant une subvention de 2 000 francs en 1864 et une autre de 500 francs en 1865.

Le 2 novembre 1865, le conseil municipal, autorisait le maire à traiter par continuation avec l'entrepreneur **Floch** pour la construction des annexes, soit : grange, vacherie, buanderie et lieux d'aisances, le tout pour la somme de 1 878,09 francs, sur laquelle l'entrepreneur consentait un rabais de 5 %.

Dès son ouverture, l'établissement fut confié à la Congrégation des Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc, très connue à Lannilis, et qui tenait déjà à l'époque l'école publique des filles. Depuis plus de 100 ans, cette Congrégation a apporté aux milliers de personnes qui ont été hébergées dans l'établissement (dont nous étudierons plus tard les agrandissements successifs) des trésors d'affection, de patience et de dévouement, hautement reconnus de tous.

(1) Le testament de Catherine **Léon**, comportant un legs pour l'Hospice, fut signé en l'étude de M<sup>e</sup> **Rolland**, notaire à, Lannilis, le 20 novembre 1858.

(2) Marie-Madeleine **Abarnou**, la grande bienfaitrice de notre Hospice, était née à Lothunou en Lannilis, le 8 vendémiaire an 12 (1er octobre 1803). Elle mourut célibataire au bourg le dimanche 29 janvier 1865

**Y.NICOLAS, Février 1970**

**FIN**